Envoyé en préfecture le 14/06/2023
Reçu en préfecture le 14/06/2023
Publié le 15-06-2023
ID : 039-223900010-20230614-ARR_2023_0758-AR

HÔTEL DU DÉPARTEMENT
17 RUE ROUGET DE LISLE
39039 LONS-LE-SAUNIER
Cedex
Tél. 03 84 87 33 00
contact@jura.fr

ARRÊTÉ N° ARR_2023_0758_AL_RD109_CHAMBERIA-SANCIA
Portant alignement sur une route départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD LONS

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la demande en date du 07 juin 2023 par laquelle M. et Mme DODIN Jacques, domiciliés 2 Grande Rue hameau de Sancia 39270 CHAMBERIA, représentés par Pruniaux-Guiller géomètres experts, sollicitent l'alignement de la Route Départementale n° 109, au droit de la parcelle cadastrée ZE 66, située au PR 6+0530 - Commune de CHAMBERIA (hameau de de SANCIA) en agglomération,

VU le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,

VU le règlement de voirie départementale du Jura approuvé le 28 mai 2010,

VU l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de Lons Le Saunier du Conseil Départemental du Jura,

VU l'état des lieux,

VU la consultation du Maire en date du 13 juin 2023,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Alignement

Après visite des lieux et matérialisation sur le terrain effectués le 05 juin 2023 la limite du domaine public routier au droit de la parcelle susvisée est définie par une ligne reliant les points n° 1702,1704 et 201 figurant sur le schéma joint en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2 Responsabilité

La limite fixée par le présent arrêté d'alignement ne vaut pas limite de propriété pour le riverain.
En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

Envoyé en préfecture le 14/06/2023
Reçu en préfecture le 14/06/2023
Publié le 15-06-2023
ID : 039-223900010-20230614-ARR_2023_0758-AR

ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.

ARTICLE 5 Recours

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de Lons Le Saunier, à l'adresse suivante : 45 route de Chilly 39570 Messia Sur Sorne

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Le Maire consulté, le 13 juin 2023
Visa, signature et cachet

Signature de l'arrêté par le département

Diffusion :
Le bénéficiaire pour attribution
Son représentant pour information
oyonnax@pruniaux-guiller.fr
La commune de CHAMBERIA pour information
L'ARD de Lons pour classement

Envoyé en préfecture le 14/06/2023
Reçu en préfecture le 14/06/2023
Publié le 15-06-2023
ID : 039-223900010-20230614-ARR_2023_0758-AR

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

PLAN DE DELIMITATION

d'une propriété appartenant à
Mme Laurence DODIN (Np)
M. Jacques et Mme Colette DODIN (U)
Sise au Lieu-dit " AUX ENFREINGES "
39 - CHAMBERIA

ECHELLE 1/500

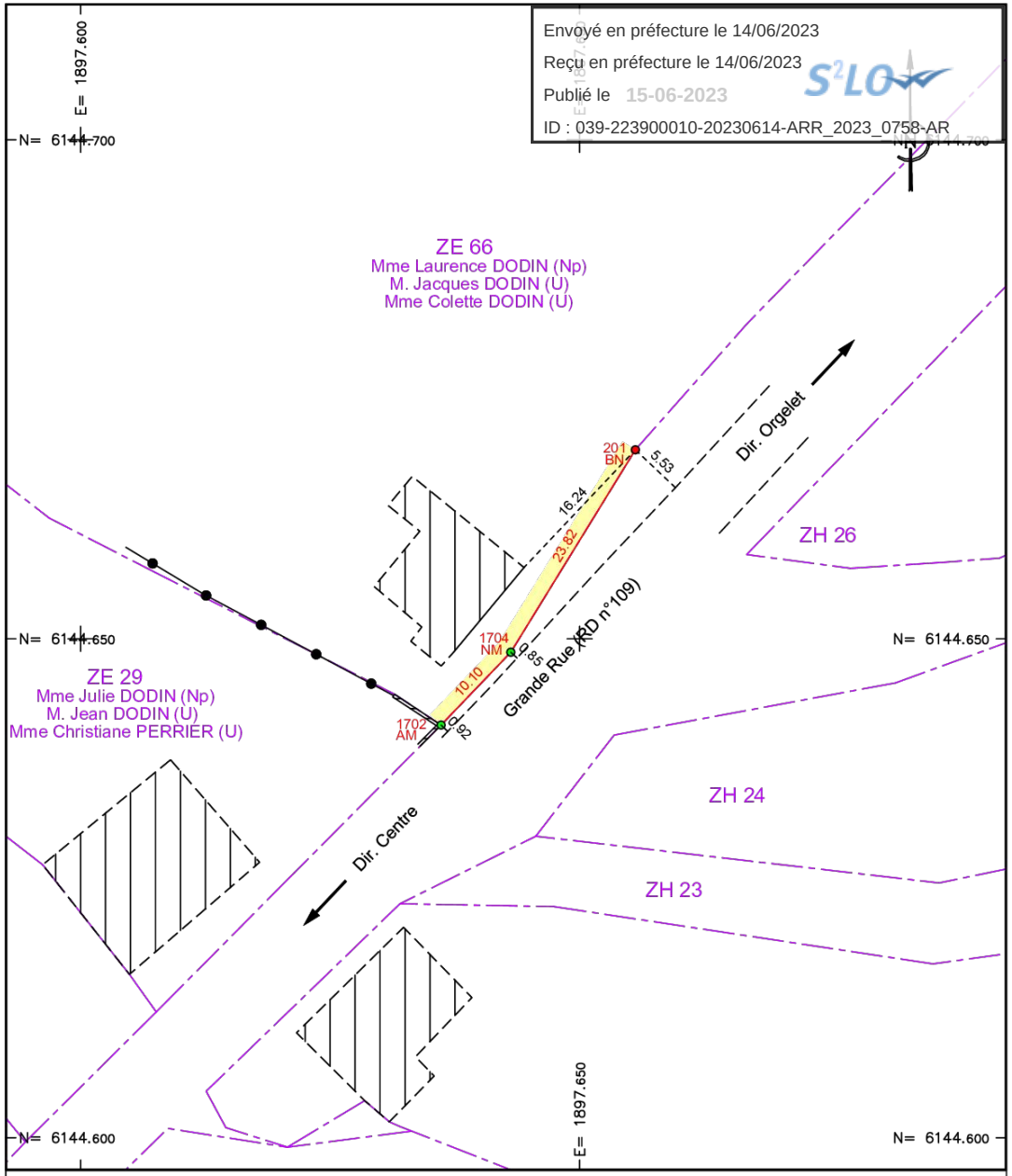

LEGENDE	
	LIMITE CADASTRALE
	LIMITE DE FAIT
	LIMITE REELLE
	Clôture et mur
	Borne, Borne Ancienne (BA), Borne Remembrement (BA Rt)
	Elément de limite mitoyen
	Elément de limite privatif

Coordonnées RGF93 projection CC 47
Rattachement TERIA

- Points implantés le 05 Juin 2023
- Points reconnus le 05 Juin 2023

BA : Borne ancienne
BN : Borne nouvelle
AB : Angle de bâtiment
NM : Non matérialisé
AM : Angle de mur

Plan régulier levé et dressé par
S.E.L.A.R.L PRUNIAUX - GUILLER
Géomètres - Experts Associés
le 05 Juin 2023

Référence : 3.23.0074-2544.07

PRUNIAUX-GUILLER
Géomètres experts depuis1955

Reproduction réservée